

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**Etaient présents**

**M. Jean-Philippe GAVET, Maire, Président de séance**  
**M. Daniel LEVET, 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**M. Philippe CASTANET, Adjoint au Maire**  
**Mme. Sandrine ROUGIE, Adjointe au Maire**  
**Mme Eveline BOUYSSOU, conseillère municipale**  
**M. Dominique JOUHAULT, conseiller municipal**  
**M. Roland SEGUREL, conseiller municipal**

**Avait (ent) donné (s) pouvoir**

**M. Sébastien DALE, conseiller municipal à M. Jean-Philippe GAVET, Maire**

**Etaient absents – Excusés**

**Mr . Gervais DELNAUD, conseiller municipal**  
**Mme Annick JAMME, conseillère municipale**  
**Mr. Bruno DE SOUZA, conseiller municipal**

- Nombre de Conseillers Municipaux : 11
- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 7
- Nombre de pouvoirs : 1
- Nombre d'absents : 3

**Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 19 septembre 2024**

**Délibération n° 75-2024 – Désignation d'un secrétaire de séance**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner **Monsieur Roland SEGUREL**

Il est procédé au vote - Résultat : **Unanimité des membres votants, Monsieur Roland SEGUREL est désigné secrétaire de séance**

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

**Délibération 76-2024 - APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/05/2024 ET 29/08/2024**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

**Procès verbal du 23 mai 2024 – reporté pour non transmission**

**Procès verbal du 29 août 2024- approuvé à l' unanimité des membres présents**

**Ordre du Jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation des Procès verbaux du 23/05/2024 et du 20/06/2024,
- DE – Notification de l'acte concernant la cession de l'habitation incluant l'horloge du « petit château » sis 9 impasse du Château à Saint-Sozy
- DE – Budget Assainissement – Admission en non valeur pour un montant de 11.70 euros
- AC – proposition d'acquisition de la parcelle D428 d'une surface de 5215 m2
- Informations du Maire,
- Commissions communales, syndicales et communautaires
- Courrier(s), courriel (s) de (s) administré (s)
- Question (s) diverse (s)

**Délibération n° 77-2024 Notification concernant la cession de l'habitation incluant l'horloge du « petit château » sis 9 impasse du Château à Saint-Sozy**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU**, le Code Général de la Propriété des Personnes publiques

**VU**, la délibération prise par le Conseil Municipal de Saint-Sozy en date du 30/08/1958 accordant au Maire, Monsieur Louis DUMAS, la signature de l'acte de vente du bien et de ses équipements appartenant alors à la commune, sis n° 9 impasse du Château.

**VU**, la mention complémentaire figurant sur l'acte de vente établi par Me Louis BROUEL, Notaire de Souillac, faisant état des obligations de la commune quant à la gestion de l'horloge communale disposée sur la façade principale du bien vendu.

**CONSIDERANT** que la commune disposait d'un délai de trois ans pour l'installer ailleurs à compter de la date de signature de l'acte de vente

**CONSIDERANT** que la commune n'a pas déplacé cette horloge dans le délai imparti des trois ans

**CONSIDERANT**, que dépassé ce délai de trois ans, la Commune n'avait plus accès à l'entretien de cette horloge, si celle-ci n'a pas été déplacée

**CONSIDERANT**, le non-respect de ces points mentionnés dans l'acte de vente

**CONSIDERANT**, que la commune de Saint-Sozy doit aujourd'hui se conformer à cette mention

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :**

- **ACTE** la cession à titre gratuit au futur acquéreur l'horloge situé au 9 Impasse du Château ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la cession à titre gratuit.

**Délibération n° 78-2024 – Budget Assainissement – Admission en non-valeur pour un montant de 11.70 euros**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SGC de Saint-Céré a adressé une liste de créances à la commune pour laquelle il demande une admission en non-valeur qui concerne le budget assainissement. La créance concernée de 11.70 euros à trait aux redevances d'assainissement et modernisation réseau ayant pour motif de présentation « RAR inférieur seuil de poursuite » relatives à des factures d'assainissement des années 2020, 2021 et 2022.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande d'admission en non-valeur.

**Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **D'ADMETTRE** en non- valeur les produits irrécouvrables pour les montants suivants :

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulie	2021	T-93	3	706121--	0,51	RAR inférieur seuil poursuite
Particulie	2022	T-359	3	706121--	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
Particulie	2020	T-502	1	70611--	10,99	RAR inférieur seuil poursuite
					11,70	

- **DE CONSTATER** que les crédits afférents sont inscrits au budget assainissement 2024 pour un total de 11,70 euros.

**AC – Proposition d'acquisition de la parcelle D428 d'une surface de 5215 m2**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier relatif au projet d'acquisition d'un terrain soumis par Monsieur Christian IZORCHE au lieu-dit Mas de Sol à Saint-Sozy.

Il s'agit de la parcelle référencée au cadastre en section D n° 428 d'une superficie de 5215 m2. Monsieur Christian IZORCHE fait une proposition d'achat de 1000 euros

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Ouï l'exposé du Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants**

- **Demande** au Maire de se rapprocher de M. IZORCHE pour évaluer conjointement la valeur de ce bien au regard de sa composition
- **De rapporter** au Conseil Municipal les informations et dires conjoints afin de pouvoir prendre une décision définitive

## **Informations du Maire**

**Logement communal** : 2eme étage de la Poste libre au 01/10/2024 Travaux de rénovation terminés – Une personne a manifesté son intérêt une visite sur site a été programmée

**Logements communaux (1<sup>er</sup> et 2eme étage LA POSTE et 1<sup>er</sup> Etage Espace Santé Roger LAVAL) :**

ATERPLO : signature d'une de devis de 950.00 euros pour réalisation des DPE

**CAUVALDOR PLUiH:** Affichage en mairie et dépôt sur site communal des dates et lieux pour Enquête Publique (au plus proche de la commune Souillac et Martel) – Information individuelle pour les administrés ayant effectués une demande auprès de la Mairie.

Les administrés ayant pris attache auprès de CAUVALDOR par courrier ou mail ont été informés par la Mairie des dates de l'Enquête Publique.

**Ordures ménagères** : Recensement des conteneurs à ordures – photos sur site demandées pour transmission et remplacement par le service des ordures ménagères de CAUVALDOR.

→ Annick JAMME, conseillère municipale a pris en charge ce dossier.

### **RPI**

- SARL PICOULET intervenue pour un entretien de la climatisation coût 2052.19 euros TTC (1 kit de filtres en stock pour entretien 2025) – Il a noté que l'entretien 2025 sera pris en charge par le SIVU Age Tendre.

### **Espace Santé Roger LAVAL**

- SARL PICOULET intervenue pour l'entretien annuel de la climatisation coût 450.00 euros
- **VOIRIE** : Réalisation du plateau ralentisseur rue de l'Occitanie (30/09 et 01/10/2024)

Signalisation au sol programmée le 30 septembre 2024 à partir de 8h

Le Conseil Régional (service transport scolaire) ainsi que la société ARCOUTEL ont été prévenus

**Eclairage public** : passage horaires hivernales Extinction 22h30 – Allumage 06h45

**Réseau ORANGE** : information – fin du réseau cuivre en 2025

**Commissions communales syndicales et communautaires** : Néant

**Courrier (s), courriel (s) de (s) administré (s)** : Néant

**Questions diverses** : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45 minutes

La date du prochain conseil municipal est fixée en date du 24 /10/2024

Jean-Philippe GAVET,  
Le Président

Philippe CASTANET,  
Le secrétaire